



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 8855

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'inquiétante disparition des vergers français. En effet, depuis quelques années les principales grandes régions françaises de productions de fruits connaissent une véritable hémorragie. Près de 134 000 hectares de vergers en 2010, alors qu'en 2000 il y en avait 164 000, c'est 30 000 hectares de moins, entraînant une diminution de plus de 30 % du nombre d'exploitations et une perte très importante du nombre d'emplois. Il semble que soient abandonnés le marché et les emplois fruiticoles aux exportations de fruits. Les coûts de la main-d'œuvre et l'absence de politique volontariste imposant des contraintes environnementales bien souvent différentes de celles des voisins européens et du reste du monde sont les principales causes de ce malaise. Aussi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour aider nos arboriculteurs et revaloriser cette filière agricole.

Texte de la réponse

Les difficultés du secteur fruits et légumes ne sont pas apparues récemment. La comparaison des données des recensements de 2000 et 2010 montre que le nombre d'exploitations de fruits et légumes et les surfaces ont baissé progressivement ce qui illustre les difficultés du secteur. Les fruits les plus impactés sont la pêche et la poire, et pour les légumes, le chou-fleur et la tomate. Mais l'analyse des données montre aussi que certaines productions enregistrent des résultats en progression comme par exemple le noyer ou en stabilisation comme par exemple le kiwi, la prune, la salade ou encore la carotte. Plus généralement, cette évolution du secteur s'explique par l'exposition de la filière fruits et légumes française à l'impact des crises conjoncturelles qui sévissent régulièrement, ainsi que par une concurrence de produits d'importation toujours plus concurrentiels. Afin d'accompagner les producteurs de fruits et d'améliorer la compétitivité du secteur, différents dispositifs sont mis en place aux niveaux national et communautaire. Tout d'abord, s'agissant du coût du travail, en dépit du contexte budgétaire très contraint dans lequel s'est inscrite la préparation de la loi de finances pour 2013, l'État a maintenu son engagement financier en faveur de la baisse du coût du travail saisonnier. Cela représente plus de 506 millions d'euros d'allègement de charges chaque année dont les exploitations de fruits et légumes sont parmi les principales bénéficiaires. En outre, cet allègement de charges sociales se cumulera avec le crédit d'impôt compétitivité emploi prévu à hauteur de 6 % des salaires inférieurs à 2,5 salaire minimum interprofessionnel de croissance. En outre, le secteur des fruits et légumes continue d'être soutenu par les pouvoirs publics dans le cadre des dispositifs de FranceAgriMer (FAM) en faveur des efforts de modernisation des vergers et des serres ainsi que de l'innovation et de l'expérimentation. Pour 2013, le ministère chargé de l'agriculture s'est mobilisé pour que les crédits d'intervention de FAM en faveur des investissements dans le secteur des fruits et légumes soient préservés aux niveaux de 2012, malgré un contexte budgétaire contraint. Le budget de FAM permet ainsi de financer des actions de promotion à hauteur de 2,5 millions d'euros et l'aide à la rénovation des vergers est prévue à hauteur de 3,3 millions d'euros pour 2013. De plus, la recherche-expérimentation et l'innovation constituent la clé de voûte des moyens mobilisés pour l'accompagnement de la filière dans l'objectif d'une meilleure adaptation de l'offre aux demandes des consommateurs. Le ministère chargé de l'agriculture a renouvelé fin décembre 2012, la qualification en tant qu'institut technique agricole du

centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) pour les 5 prochaines années : ce centre dont le financement repose sur une taxe fiscale affectée représentant chaque année environ 17 millions d'euros, continuera ainsi de bénéficier des financements issus du compte d'affectation spéciale-développement agricole et rural (CAS-DAR). Le CTIFL mène des travaux d'expérimentation particulièrement importants et utiles en faveur de l'ensemble des productions fruitières afin d'améliorer la qualité des fruits et la performance de la production fruitière. Il joue aussi un rôle de coordination auprès des stations d'expérimentation régionales. Au plan communautaire, la filière est soutenue dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) à travers le soutien aux organisations de producteurs : chaque année en France, près de 90 millions d'euros de crédits Fonds européen agricole de garantie sont utilisés pour financer les actions conduites par les structures commerciales mises en place par les producteurs pour concentrer l'offre, mettre en marché leurs productions, améliorer la qualité des produits et peser de façon plus efficace dans la négociation commerciale avec leurs acheteurs. Dans le cadre des négociations en cours sur la PAC, le ministère chargé de l'agriculture est mobilisé pour défendre les intérêts des producteurs de fruits et légumes, en préservant les dispositifs communautaires particulièrement utiles pour structurer le marché et participer à une meilleure prévention et gestion des crises.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8855

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6205

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1535